

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 24 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le vingt quatre mars à vingt heures trente, les délégués de la Communauté de Communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en Mairie de Voinsles en séance publique sous la présidence de M. LEPY.

Présents : Mesdames et messieurs, BEUGRAND Etienne, BERTHELOT Albert, BOSSELMAYER Barbara, DELAVAU Jean-Claude, DUBUIS Simone, JENNEPIN Eric, LAB Brigitte, LEPY Laurent, LEVAILLANT Pascale, MICHARD Céline, PERCIK Patrick, PERIGAUT Isabelle, PLATEL Véronique, PIGNOUX-GUILLOTIN Sophie, SAADIA Charles, STOURME Patrick, THOUVIGNON François, VERSAULT Albert.

Absents excusés : M BEUGRAND Bernard  
M DENEST Bernard  
Mme LAFORGE Martine

- Pouvoir à M Patrick PERCIK  
- Pouvoir à Mme Céline MICHARD  
- Pouvoir à Mme Barbara BOSSELMAYER

Secrétaire de séance : M Charles SAADIA

Date de convocation : 17 mars 2009

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres votant : 21

Assistait également à la réunion : Annie COUDIERE : secrétaire, Cécile THIOLLIER : ingénieur,

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance et énumère les points inscrits à l'ordre du jour

Le Président poursuit en proposant une modification dans l'ordre du jour, portant sur l'ajout du point suivant :

- Demande de DGE 2009 pour la Maison des Services

**Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité**

**Le procès verbal de la séance du 24 février 2009 est adopté à l'unanimité.**

### ➤ **OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

**Hors présence du Président,**

**Les membres du Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

Approuvent le Compte Administratif de l'année 2008 qui présente :

- 400 094.94 € d'excédent en section de fonctionnement

**Hors présence du Président,**

**Les membres du Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

Approuvent le Compte Administratif de l'année 2008 qui présente :

- 43 340.32 € de déficit en section d'investissement.

➤ **OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Approuvent le compte de gestion 2008 présenté par la trésorerie de Rozay en Brie

➤ **VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Acceptent d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 sur l'exercice 2009 comme suit :

Section d'investissement 2009

Compte 1068 : 34 611.80 €

➤ **OBJET : CADENCE D'AMORTISSEMENT**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Autorisent le Président, à amortir les biens selon le détail figurant ci-dessous

|                                 | Date acquisition | Montant acquisition | Durée amortissement |
|---------------------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| Logiciels                       | 2008             | 1 160.06            | 2 ans               |
| Site Internet                   | 2008             | 1 794.00            | 2 ans               |
| Travaux Etang de Nesles         | 2008             | 151 588.93          | 15 ans              |
| Matériel bureau et informatique | 2008             | 1 693.80            | 8 ans               |
| Mobilier                        | 2008             | 849.70              | 10 ans              |
| Véhicule et aménagement RAM     | 2008             | 12 587.69           | 6 ans               |
| Matériel pédagogique RAM        | 2008             | 1 420.05            | 3 ans               |

➤ **OBJET : VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décident de fixer les taux pour l'année 2009 comme suit :

**SIETOM de Tournan en Brie :**

Commune de Bernay Vilbert : **9.49 %**

Commune de Courpalay : **11.84 %**

Commune de La Chapelle Iger : **11.17 %**

Commune de Rozay en Brie : **10.51 %**

**SMICTOM de Coulommiers :**

Zone 1 : **16.32 %**

➤ **OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR PRINCIPAL**

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Communautaire,

À l'unanimité,

Acceptent d'allouer à Mme SOLE, Receveur Municipal, une indemnité de Conseil et de Budget.

➤ **TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES 2009**

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Communautaire,

À l'unanimité

Décident de ne pas augmenter les taux

**Approuvent** les taux des quatre taxes locales suivants :

| Taxes                   | Taux 2009 |
|-------------------------|-----------|
| ▪ Taxe d'habitation     | 0.777 %   |
| ▪ Taxe foncier bâti     | 1.25 %    |
| ▪ Taxe foncier non bâti | 2.84 %    |
| ▪ Taxe professionnelle  | 0.661 %   |

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Votent le budget primitif 2009

Qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 500 975.79 €

Qui s'équilibre en section d'investissement à 4 357 127.15 €

➤ **OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU SPANC**

Hors présence du Président,

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuvent le Compte Administratif du SPANC de l'année 2008 qui présente :

878.64 € de déficit en section de fonctionnement.

➤ **OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU SPANC 2008**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuvent le compte de gestion du SPANC 2008 présenté par la trésorerie de Rozay en Brie

➤ **OBJET : APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DU SPANC**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Votent le budget annexe SPANC 2009

Qui s'équilibre en section de fonctionnement à 37 040 €

➤ **OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE POUR LE SPANC**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Autorisent le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit avec DEXIA CLF Banque et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

➤ **CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR LA REALISATION DES ETUDES CONCERNANT LA MISE EN INTERCOMMUNALITE DE LA PISCINE DE COURPALAY ET LE BESOIN EN EQUIPEMENT SPORTIF ET CULTUREL**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À : 1 abstention M STOURME

20 voix pour

**Décident** de retenir le bureau d'études D2X international pour l'étude sur la mise en intercommunalité de la piscine de Courpalay, pour un montant de 18 600 € HT, soit 22 245.60 € TTC conformément au marché public passé en date du 23 décembre 2008,

**Décident** de retenir le bureau d'études D2X international pour l'étude de besoins pour la réalisation d'un équipement sportif et culturel, pour un montant de 19 300 € HT, soit 23 082.80 € TTC, conformément au marché public passé en date du 23 décembre 2008,

**Autorisent** le Président à signer ces marchés.

➤ **CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR LA REALISATION DES ETUDES PREALABLES A LA ZAC**

**Les membres du Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Décident** de retenir le bureau d'études GREUZAT, pour un montant de 42 810 € HT, soit 51 200.76 € TTC, pour réaliser les études préalables à la création de la ZAC conformément au marché public passé en date du 13 janvier 2009.

**Autorisent** le Président à signer ce marché.

➤ **CHOIX DU CHARGE DE MISSION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

**Le Président,**

**Informe**, que la suppression de la taxe professionnelle ne concerne que la partie investissement et que la compensation de la taxe professionnelle est confirmée,

**Les membres du Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Demande**, au Président de procéder au choix d'un chargé de développement économique et touristique, poste créé lors de la séance du 17 décembre 2008.

➤ **OBJET : DEMANDE DE DGE 2009 POUR LA MAISON DES SERVICES**

**Les membres du Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Approuvent** le projet de réalisation du siège de la Communauté de Communes pour un montant de 326 82.92 € TTC,

**Arrêtent** les modalités de financement du tableau ci-joint,

**Sollicitent** l'aide de l'Etat, dans le cadre de la Dotation Globale d'équipement 2009.

**Questions diverses**

M STOURME, Vice président,

**Rappelle** que différents documents ont été adressés aux communes, permettant leur éventuelle participation au groupement de commandes, concernant le plan de mise en accessibilité des espaces publics et/ou le diagnostic d'accessibilité aux ERP.

**Demande**, afin de pouvoir mener ce projet dans les délais impartis, que la réponse des communes intéressées soit rendue avant **le 8 avril 2009**

*L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 23 H 00*